

Bruxelles, le 11 février 1974

V.R.  
PARIS PTT PARIS à KIGALI

N° 711 /D.34/D

O b j e t :

Vol au préjudice de Mr.  
Van de Sande à Usumbura

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

KIGALI  
NYAKAM  
GIRAM  
KIBERA  
KIPALA  
GIRAM  
ASSEMBLÉE  
CONSTITUANTE  
KIGALI  
KIBERA  
KIPALA  
GIRAM  
KIGALI

Ruhengeri



7177

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 1er novembre 1973 vers 5 heures du matin au préjudice du sieur VAN DE SANDE, P. ont été volés:

- Une chemise Arnon, blanche, à longues manches;
- Un long pantalon, étoffe tropicale, bleu marin;
- Une ceinture, cuire, grise;
- Une montre Omega, or, tpe semester, pourvue d'un bracelet or massif, la montre est étanche, avec cadran lumineux, le dessous du boîtier est en acier inoxydable, l'aiguille secondes est centrale;
- Une chaînette porte-clés en or massif finement ciselé portant diverses clefs;
- Un porte-plume Parker 51, capuchon en plaque or, couleur bleue, type 51;
- Un porte-plume Parker, capuchon en plaque or, couleur bleue foncée;
- Un porte-clés en cuir, pourvu d'un saint-Christophe et contenant des clefs voiture Ford 52 et Zéphir Six;
- Un porte-billets en cuir de croco, noir, ne contenant qu'une boucle de bracelet de montre Omega;
- Un briquet de marque MYFLAME en argent;
- Un carnet de chèques au nom de VAN DE SANDE, P.

Je vous saurais gré d'effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, d'arrêter les ou le/voleur et de le diriger sur le parquet d'Usumbura avec les dits objets en rappelant la lettre N° 239/RMP.5696/V du 16 janvier 1974 et m'en aviser.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,  
A. DANSE,